

M. Diefenbaker: L'histoire nous dit que Machiavel est devenu plein de malice avec l'âge. La déclaration que je viens de citer n'était pas mitigée de vérité. J'ai eu du mal à croire que le premier ministre ait pu la faire. On lit plus loin:

Selon moi, cette décision se justifiait, j'en ai d'ailleurs moi-même bénéficié.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas dépensé des dizaines de milliers de dollars à Harrington Lake. Je pense qu'en réalité il s'agissait de moins de \$2,000. Le premier ministre ajoutait:

De même, j'espère que le prochain premier ministre profitera de la piscine de la promenade Sussex. Il y a une différence. Je n'ai pas l'intention d'ensemencer la piscine de poissons, ni même de requins...

Il a raison de ne pas y mettre de requins, ils pourraient croire qu'ils ont des rivaux. Voyons la suite:

Le très honorable député de Prince-Albert aimait la pêche et il a fait aleviner le lac Harrington aux frais du public pour son propre plaisir.

Monsieur, je vous assure que jamais, pendant que j'ai occupé mes fonctions, on n'a aleviné le lac Harrington, et les archives de l'État en font foi.

Pendant toutes les années où j'ai siégé ici, je n'ai jamais entendu de la bouche d'un premier ministre un tel ramassis d'affirmations pernicieuses pour la moralité d'un représentant à la Chambre des communes.

Des voix: Quelle honte!

M. Diefenbaker: J'espère seulement que la fosse qu'on a creusée sera bien remplie quand l'affaire aura été vidée. Je me suis donné la peine de vérifier quand le lac Harrington a été aleviné. Suivant les archives de la Commission de la Capitale nationale...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a la parole sur une question de privilège.

M. Diefenbaker: Je me suis procuré les documents. On y voit que le lac a reçu le 29 avril 1967, c'est-à-dire quatre ans après que j'ai cessé d'être premier ministre, 7,000 truites mouchetées payées par la Commission de la Capitale nationale; le 14 octobre 1967, 500 saumons de l'Atlantique, payés par le Service canadien de la faune; le 31 octobre 1967, 1,000 truites mouchetées, payées par la Commission de la Capitale nationale; et en février 1968, 3,000 truites arc-en-ciel, payées par la Commission de la Capitale nationale. Quelle honte, a dit le premier ministre, que j'aie pour mon plaisir ensemencé le lac Harrington aux frais de l'État. Quelle affaire honteuse, a-t-il dit.

Je pourrais parler d'autres déclarations, mais je ne le ferai pas pour l'instant, parce que j'aimerais que le premier ministre soit présent quand je le ferai. Il a toutes les raisons d'être absent, bien que parfois ce ne soit pas le cas.

Des voix: Quelle honte!

M. Diefenbaker: Lorsqu'il reviendra, j'aimerais qu'il rende compte à la Chambre ou au comité de déclarations qui n'ont aucun rapport avec les faits. C'est ahurissant! Pendant toutes mes années à la Chambre, je n'ai jamais entendu de choses semblables.

Privilège—M. Diefenbaker

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je vois que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) est ici. Il y a une chose dont il doit rendre compte au Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après les dernières observations du très honorable représentant, je crois comprendre qu'il réserve la motion qu'il a l'intention de proposer jusqu'au retour du premier ministre (M. Trudeau) à la Chambre. Si c'est le cas, on pourrait sans doute terminer l'étude de la question à ce moment-là.

M. Diefenbaker: Je veux me réserver le droit de proposer une motion au retour du premier ministre. Je me réserve le droit de présenter officiellement une motion à ce moment-là pour que la question soit soumise au comité des privilèges...

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Les déclarations du premier ministre à la Chambre ont la même importance que si elles étaient faites sous serment. Voilà pourquoi il est tellement dangereux qu'une personne qui occupe ce poste à la Chambre fasse des déclarations comme celles que j'ai mentionnées, qui sont tout à fait erronées. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je voudrais me réserver le droit de saisir la Chambre de cette question à la première occasion.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Pourquoi ne défendez-vous pas le premier ministre, Mitch?

M. Hees: John, il semble que vous n'aurez pas longtemps à attendre.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a déclaré qu'il fournirait au député de Winnipeg-Nord-Centre des documents concernant les employés retraités du CN. Les députés du parti progressiste conservateur sont également intéressés à l'amélioration du régime de pensions du CN. J'aimerais avoir à ma disposition les documents que le secrétaire parlementaire transmettra au député de Winnipeg-Nord-Centre.

● (1520)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement fait par le député de Winnipeg-Sud-Centre, je voudrais dire que je suis intervenu à ce sujet auprès du secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je crois qu'il serait disposé à ajouter le document en annexe au hansard d'aujourd'hui, si la Chambre y consent. Je crois comprendre qu'il s'agit d'un document détaillé sur les pensions du CN. J'aimerais donc demander qu'il soit ajouté en annexe au hansard d'aujourd'hui.

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, je ne me crois pas en droit de déposer un document adressé au ministre. Je me ferai un plaisir de déposer plus tard aujourd'hui ou certainement demain des documents sur l'augmentation de la pension, les périodes en cause et tous les autres renseignements essentiels.